



## Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Réalisé par l'office communal du logement à la demande du service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants:

### Logements vacants

6 logements disponibles se répartissant comme suit:

Pièces	Appartements	
1 ou 1 ½	3	location
2 ou 2 ½	2	location
3 ou 3 ½	1	location

### Locaux commerciaux vacants (location)

5 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 1500 m<sup>2</sup>

♦ ♦ ♦ ♦

## Urbanisme communal

### Plan partiel d'affectation (PPA) du village de Renges

La mise à l'enquête publique de ce dossier a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2010 après une séance de présentation publique. Dans le délai de l'enquête publique, 7 oppositions et 2 observations ont été adressées à la Municipalité. Le traitement des oppositions a permis de lever la plupart de ces dernières dans le courant de l'année. A fin 2010, trois oppositions ne sont toujours pas retirées, mais les discussions continuent afin de permettre une adoption du plan par le Conseil communal en mars 2011.

A la suite de cette approbation, la Municipalité prévoit l'étude des zones non constructibles au nord et au sud de Renges, afin de mettre en place les zones tampon préconisées autour du village et de définir le développement urbanistique de ce secteur.

## Plan de quartier "La Brûlée"

Les discussions se sont poursuivies en 2010 entre la Municipalité et le propriétaire concernant les principes d'aménagement du plan de quartier.



Une étude paysagère, menée par le propriétaire en coordination avec la commune, a notamment défini le cahier des charges de l'aménagement paysager, qui doit qualitativement accompagner l'urbanisation de ce secteur.

Une étude de la commune concernant la route Neuve a également permis de définir les possibilités de raccordement du futur quartier avec le réseau routier existant et de proposer un réaménagement de la route Neuve en avenue urbaine, en adéquation avec les réseaux de transports publics, cyclables et piétonniers.

Le dossier sera finalisé en 2011 pour un examen par les différents services communaux, la Municipalité, le SDOL et le canton.

## Plan de quartier "Maillefer"

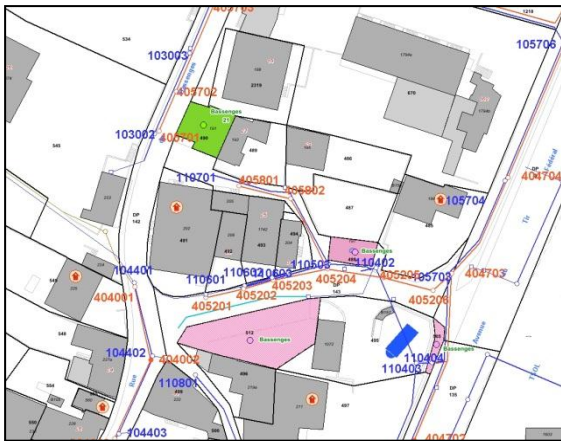
Les propriétaires des terrains en zone industrielle de l'entreprise Maillefer envisagent un changement d'affectation du secteur afin de développer un quartier mixte d'activité et de logements.

Parmi les locataires, l'entreprise Maillefer a prévu de déménager dans le bâtiment Bosch-Sapal à Ecublens, tandis que l'Etat de Vaud prendra bientôt possession de nouveaux locaux sur l'ancien site Kodak à Renens.

Une étude de plan de quartier, réalisée par un bureau d'urbanisme, est en cours et devrait être présentée à la Municipalité en 2011.

◆◆◆◆

## Système d'information sur le territoire (SIT)



Le système d'information sur le territoire (SIT), approuvé par le Conseil communal en 2009, se met en place projet après projet. Cet outil permet de diffuser entre les services des informations jusqu'alors peu accessibles, sous forme de cartographies.

De nombreuses informations ont été mises à disposition de toute l'administration communale en 2010: photos aériennes, cadastre, recherche d'adresses, registre foncier, plan général d'évacuation des eaux, patrimoine communal, etc. Les prochaines mises à jour vont encore permettre d'apporter de nombreuses améliorations en fonction des besoins et de l'évolution des projets.

◆◆◆◆

## Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



**Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Etat de Vaud**

Délégations d'Ecublens:

- M. Pierre Kaelin, Syndic (groupe de pilotage),
- M. François Massy, Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).

Signé le 18 décembre 2003 par le groupe de pilotage (Gropil) du SDOL, le schéma directeur constitue une référence évolutive pour l'aménagement et le développement des communes de l'Ouest lausannois. Il est régulièrement complété par des études thématiques ou sectorielles touchant des sites stratégiques de l'Ouest lausannois.

### BUREAU DU SDOL

Le bureau du SDOL est installé au centre Perrelet (tl), au chemin du Closel 15, à Renens. Il est entouré de ses partenaires, les tl, le bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et les bureaux des schémas directeurs du Nord lausannois (SDNL), de l'Est lausannois (SDEL) et de la région morgienne (SDRM).

Les postes du bureau du SDOL sont occupés par Mme Ariane Widmer Pham, cheffe de projet (80%), M. Benoît Biéler, géographe, adjoint (80%), M. Adrien Mulon, ingénieur EPFL, responsable mobilité (50%), Mme Cristina Ferrari, secrétaire (70%), Mme Marianne Martin, secrétaire (30%), Mme Feryel Kilani, stagiaire (20% jusqu'au 31 décembre 2010) et M. Sebastiano Marras, stagiaire (80% du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010).

Le bureau du SDOL est chargé de mettre en application les principes d'aménagement formulés dans le schéma directeur. Il oriente ses actions sur les sites cantonaux stratégiques et sur les études intercommunales ou transversales (transports, espaces publics, paysage, etc.). Suivant la nature des projets, il pilote ou accompagne les études, afin d'assurer la cohérence des différents projets de construction et de planification entre eux. Il veille à la conformité des projets aux objectifs du SDOL, par l'intermédiaire du groupe ABC qui fonctionne sous sa responsabilité.

Le bureau du SDOL favorise le travail partenarial et la concertation. En matière d'aménagement régional, il représente les intérêts des communes de l'Ouest lausannois et participe aux différents groupes de travail du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Le bureau du SDOL assure enfin un rôle de plate-forme de coordination entre communes, et entre canton et communes. Il contribue à développer l'échange d'informations et une culture commune pour la conduite des projets. Au gré du développement, il oriente ses actions vers des phases de mise en œuvre, en répartissant judicieusement de cas en cas le travail de pilotage entre niveaux communal et intercommunal.

## FINANCES

Les travaux menés par le bureau du SDOL se réalisent sur la base de deux budgets distincts: le budget de fonctionnement du bureau et le budget des chantiers d'étude.

### Budget de fonctionnement du bureau

Le budget de fonctionnement du bureau du SDOL pour l'année 2010 s'est élevé à Fr. 576'700.-, dont Fr. 68'800.- à charge de la commune d'Ecublens. Les comptes 2010 font finalement état d'une légère diminution.

Le budget de fonctionnement du bureau du SDOL adopté pour 2011 s'élève à Fr. 595'200.-. Le canton maintient son soutien par une contribution forfaitaire annuelle de Fr. 100'000.-, nouvellement fondée sur la loi sur l'appui au développement économique (LADE), pour une pé-

riode allant de 2009 à 2013. Les communes prennent à leur charge le solde du montant, réparti au prorata de leur population. La participation financière de la ville de Lausanne se fait au prorata de sa population concernée par les projets du SDOL.

### Budget des chantiers d'étude

Chaque chantier d'étude du SDOL fait l'objet d'un budget annuel assorti d'une proposition de répartition des frais.

Le budget 2011 des chantiers d'étude est de Fr. 971'498.-. Il comprend également le report, principalement dû à la charge de travail du bureau du SDOL et de ses partenaires, de nombreuses études prévues initialement en 2010. Ce budget a été soumis au Gropil le 17 juin 2010 pour un accord de principe sous la forme d'un budget cadre. Par la suite, chaque chantier fera l'objet d'un budget spécifique soumis au Gropil et qu'une décision municipale et cantonale confirme. Les clés de répartition des différents chantiers sont variables. Elles sont fixées en fonction des partenaires intéressés (canton, communes, tiers). Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale pour les pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Pour les études portant sur des infrastructures, les budgets des phases de projet d'ouvrage et de réalisation ne figurent, en principe, plus dans le budget du SDOL. Plusieurs de ces infrastructures figurent sur la liste des mesures du PALM et devraient dès lors bénéficier d'une participation de la Confédération sur la base de sa politique pour le trafic d'agglomération.

	Comptes 2005	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	TOTAL 2005-2011
<b>FONCTIONNEMENT DU BUREAU</b>								
Bussigny	20'913	23'228	27'129	39'737	48'975	50'789	52'637	
Chavannes	16'930	18'912	21'608	32'427	40'160	41'647	43'227	
Crissier	18'895	20'728	24'168	35'086	42'987	44'579	45'416	
Ecublens	28'586	31'755	36'353	54'087	66'346	68'802	71'482	
Lausanne	27'118	30'000	30'000	46'998	53'674	55'470	59'461	
Prilly	30'222	32'888	38'366	55'790	68'270	70'797	73'389	
Saint-Sulpice	8'057	8'999	10'392	15'140	18'206	18'880	19'854	
Villars-Ste-Croix	1'805	2'013	2'343	3'350	4'064	4'215	4'436	
Renens	50'134	55'885	65'105	94'897	117'184	121'522	125'298	
<b>Participation communes</b>	<b>202'660</b>	<b>224'409</b>	<b>255'465</b>	<b>377'511</b>	<b>459'867</b>	<b>476'700</b>	<b>495'200</b>	<b>2'491'812</b>
Coût par habitant	3.25	3.56	4.02	5.90	7.00	7.26	7.45	
<b>Participation canton</b>	<b>90'392</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>690'392</b>
<b>TOTAL bureau</b>	<b>293'052</b>	<b>324'409</b>	<b>355'465</b>	<b>477'511</b>	<b>559'867</b>	<b>576'700</b>	<b>595'200</b>	<b>3'182'204</b>
<b>CHANTIERS D'ÉTUDE</b>								
Canton	12'648	138'960	246'632	150'082	182'102	326'512	210'034	1'266'970
Communes	86'440	235'805	364'813	297'210	438'987	789'035	588'289	2'800'578
Tiers	24'223	52'686	132'864	78'512	54'398	169'353	173'175	685'210
<b>TOTAL chantiers</b>	<b>123'310</b>	<b>427'452</b>	<b>744'308</b>	<b>525'804</b>	<b>675'487</b>	<b>1'284'900</b>	<b>971'498</b>	<b>4'752'758</b>

## LE GROUPE ABC

Institué par le Gropil et créé en 2003, le groupe ABC vérifie la conformité des projets de construction aux objectifs et principes d'aménagement du SDOL.

Entre septembre 2009 et août 2010, le groupe ABC a examiné sept dossiers. Cinq de ces projets ont reçu une évaluation favorable (assez bonne ou bonne).

Les demandes de modifications formulées par le groupe ABC portent principalement sur la structuration du projet (comment le projet est-il conçu ?) et sur le stationnement.

### Composition

Le groupe ABC est composé de représentants du service du développement territorial et du service de l'économie, du logement et du tourisme, par l'intermédiaire du groupe opérationnel des pôles (GOP), du service de la mobilité, du service de l'environnement et de l'énergie, ainsi que des représentants techniques des communes de l'Ouest lausannois (hors Lausanne) et des tl. La cheffe de projet du

SDOL préside les séances qui ont lieu environ toutes les 5 semaines.

### Fonctionnement

Est concerné tout projet de construction prévu dans une des communes signataires du SDOL si ce projet représente un enjeu (taille, vocation) ou prévoit la création de places de parc non accompagnées de nouvelles surfaces construites (plus de 20 places). Dans la mesure du possible, les projets sont soumis au groupe ABC dans leurs phases d'études préliminaires. Rempli par le service technique communal, le questionnaire ABC sert de guide à l'examen des projets. Le dossier est présenté au groupe ABC par le représentant communal concerné. La détermination du groupe ABC sert ensuite de base de dialogue avec le demandeur pour discuter des modifications à apporter au projet. En cas de détermination négative et lorsqu'une négociation entre demandeur / mandataire / commune n'est plus envisageable, le dossier est soumis au Gropil pour décision.

## **Evaluation de la conformité des projets de planification au schéma directeur**

La cellule de pilotage technique (cpt) du SDOL examine, en amont des procédures communales et cantonales, les projets de planification (PPA/PQ/PDL/etc.) qui représentent un enjeu (taille, vocation) dans l'Ouest lausannois. La détermination de la cpt se fait sur la base d'un questionnaire qui est joint au dossier traité.

### **Bilan de la cpt**

- Depuis sa création, la cpt a examiné 23 dossiers dont 10 en 2010.
- 6 projets ont reçu des demandes de modifications importantes par la cpt, 11 projets ont reçu des demandes de modifications moyennes et 6 de faibles modifications.

Sur l'ensemble des projets examinés par la cpt:

- 14 projets sont suffisamment avancés dans la procédure pour avoir pu prendre en compte les remarques de la cpt,
- 6 projets sont récents et ne sont donc pas encore retravaillés,
- 1 projet est en suspens dans l'attente d'une autre étude,
- 2 projets sont annulés.

Parmi les 14 projets qui ont pris en compte les remarques de la cpt:

- 6 projets ont totalement intégré ces remarques,
- 6 ont partiellement intégré ces remarques,
- 2 ont faiblement intégré ces remarques.

Les demandes de modifications formulées par la cpt portent principalement sur la structuration du projet et sur les questions de mobilité (accès piétons, places de parc, etc.).

## **LES SIX CHANTIERS DU SDOL**

### **Maquette de l'Ouest lausannois**

Plusieurs chantiers d'études ont utilisé des maquettes afin de faciliter le travail des mandataires, de servir de support aux discussions lors d'ateliers ou de communiquer les résultats des études à la population. Afin de garantir l'homogénéité de ces

différentes maquettes, le bureau du SDOL a donné mandat à l'atelier des maquettes de l'EPFL pour l'établissement des fichiers informatiques de la maquette de l'Ouest lausannois.

A terme, la réalisation d'une maquette de tout le territoire de l'Ouest lausannois est ainsi imaginable en accolant l'ensemble des maquettes des secteurs. De telles maquettes sont déjà à disposition des urbanistes et du public dans plusieurs villes suisses.

### **Chantier 1: secteur des Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière**

Le chantier 1 forme un large triangle autour des Hautes Ecoles. Il touche les communes de Lausanne, Ecublens, Saint-Sulpice et Chavannes-près-Renens. Ce secteur offre de grandes qualités paysagères et recèle des terrains vierges qui présentent un grand potentiel de développement. Il est cependant entrecoupé de grands axes de transports générateurs de nuisances. Depuis la publication de l'étude générale "Lignes directrices et stratégie d'aménagement" en 2006, le périmètre du chantier 1 a vu s'effectuer plusieurs études portant sur des projets communaux très conséquents, tels En Dorigny à Chavannes ou le volet sud de Métamorphose à Lausanne, ainsi que sur des projets d'infrastructures (routes et passerelles).

#### Route du Lac – RC1 (2007 - )

Validé en 2008, le concept de requalification de la route du Lac a permis de définir la stratégie et les objectifs d'aménagement de cet axe. Le projet se développe suivant les séquences "Hautes-Ecoles" (secteurs UNIL et EPFL) et "Avenue urbaine" (entre le Tir-Fédéral et la Venoge).

La mise à l'enquête du premier tronçon entre le Tir-Fédéral et l'avenue de Forel (secteur EPFL) a eu lieu en janvier et février 2009. Elle a suscité plusieurs oppositions dont la dernière a été traitée dans le deuxième trimestre 2010. Ces procédures légales terminées, les travaux du tronçon EPFL ont démarré en août 2010. Parallèlement aux travaux du premier tronçon, l'avant-projet du secteur UNIL est en cours et les travaux pourraient débuter en 2012.

RC76 (2009 -)

Initiée en 2009, l'étude du concept général de requalification de la route RC76 (route de Chavannes et route de la Maladière) se poursuit. Les abords de cet axe vont connaître de forts développements, aussi bien à Chavannes-près-Renens qu'à Lausanne. L'étude intègre les étapes d'urbanisation du secteur, le prolongement de la ligne de trolleybus t125 entre la Bourdonnette et la gare de Renens fin décembre 2013 et la construction de la jonction autoroutière de Chavannes dès 2016. L'objectif est d'optimiser les conditions de déplacement pour tous les modes de transports et de proposer des aménagements pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

**Chantier 2: secteur Bussigny à Sébeillon**

Le chantier 2 couvre une bande territoriale de part et d'autre des voies CFF, entre Bussigny et Sébeillon. Il touche les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Lausanne, Prilly et Renens. Depuis la publication de l'étude générale "Lignes directrices et stratégie d'aménagement du secteur Bussigny à Sébeillon" en 2006, plusieurs études ont été lancées portant sur des sous-secteurs. Aux trois sous-secteurs stratégiques étudiés initialement que sont Malley, la gare de Renens et l'Arc-en-Ciel s'en ajoutent désormais deux autres. Les communes de Crissier, Renens et Ecublens ont initié avec le canton dans le cadre du SDOL, l'étude du sous-secteur "Pont-Bleu – Terminus". Par ailleurs, la commune de Crissier a lancé l'étude des "lignes directrices et de la stratégie d'aménagement du secteur de la Vernie".

Secteur gare de Renens – Interface des transports publics de l'Ouest lausannois (2007 -)

Suite au concours de 2007, et sur la base de l'étude préliminaire menée en 2008, le développement du projet "Rayon vert" se poursuit.

Le 21 décembre 2009, les cantons de Vaud et Genève, l'OFT et la direction des CFF ont signé la convention cadre relative au développement de l'offre sur la ligne Lausanne – Genève qui inclut la moderni-

sation des accès aux trains en gare de Renens et apporte le financement de l'avant-projet des infrastructures ferroviaires (lot 1) comprenant de nouveaux quais élargis.

En ce qui concerne le réaménagement des places de la gare et la réalisation de la passerelle (lot 3), un avant-projet a été élaboré. Il fixe entre autres le dimensionnement et la matérialisation des places, en coordination avec le projet de tramway au nord et de trolley-bus au sud. Il montre une passerelle élargie à environ 13 mètres sur la base des résultats d'études des flux des voyageurs.

En raison de la priorité donnée aux piétons et à leur accès aux transports publics et à cause des risques de conflits et d'accidents qu'engendrerait un autre type de mobilité sur la passerelle, il a fallu admettre que les cyclistes ne pourront pas emprunter cette dernière à vélo. L'accès et le stationnement de vélos à la gare sont garantis, mais le transit nord-sud doit être reporté en dehors du secteur restreint de la gare. Les études pour trouver des solutions à l'est et/ou à l'ouest sont en cours.



Image de synthèse tirée de l'étude d'avant-projet de la passerelle et des places nord et sud de la gare [Farra & Fazan, Tekhne SA, l'Atelier du Paysage]

Les études montrent encore qu'il est indispensable de diminuer le trafic individuel motorisé autour de la gare. Les mesures à prendre seront définies à la suite d'une étude de trafic sur un secteur plus large coordonnée dans le cadre du projet des "Axes forts de transports publics urbains" (AFTPU).

Concernant le domaine bâti CFF, le plan de quartier de CFF Immobilier au sud des voies ferrées a été élaboré entre la fin 2009 et début 2010. Les futures constructions

sont destinées à des activités, des commerces, des bureaux, de l'hôtellerie, etc.

La coordination est importante avec les projets du réseau-t (axes forts) et du réseau de bus 2014 (R14). Des structures de travail ont été mises sur pied (place nord dans le cadre de l'étude des axes forts et place sud sous pilotage de Renens) pour planifier et suivre les travaux. Le groupe de suivi "financement" se penche sur les conventions entre partenaires et sur la répartition des coûts. Les Municipalités concernées se sont réunies le 12 avril 2010 pour faire le point. Les propositions de principes de collaboration, de délégation et de financement sont reprises dans les préavis intercommunaux en cours d'élaboration. Des rencontres ont encore eu lieu avec les associations Pro Velo, ATE (novembre 2009) et AVACAH (août 2010).

#### Secteur Malley – Plan directeur localisé intercommunal et études sectorielles associées (2006 - )

Tandis que les travaux de construction de la halte RER de Prilly-Malley entrepris fin 2008 se poursuivent, une analyse immobilière a été demandée au début 2010 pour vérifier la faisabilité financière du plan directeur localisé (PDL) dans le secteur de Malley-Centre. Propriétés de Lausanne et des CFF, les terrains considérés se trouvent sur les communes de Prilly et de Renens. Les résultats de l'analyse permettront d'orienter la suite des études.

En vue du concours d'urbanisme et d'espaces publics du secteur Malley-Centre, trois études préliminaires ont par ailleurs été lancées:

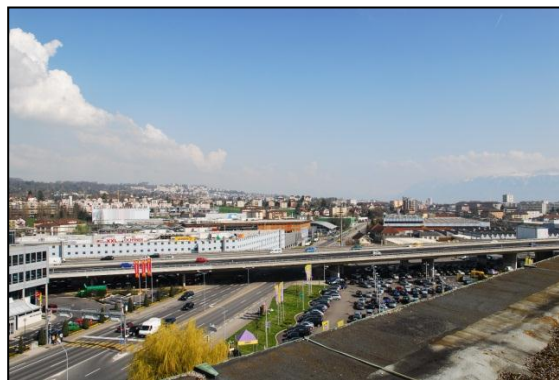
- Une étude sur l'état des sols vérifiera la faisabilité du PDL quant à la géologie et notamment la possibilité d'implanter des bâtiments en hauteur. Les éventuelles investigations complémentaires à réaliser dans le domaine de la pollution des sols seront également identifiées.
- Une étude de marché permettra d'affiner les principes de vocation (programme) et de mixité préconisés par le PDL pour le sous-secteur Malley-Centre.
- Un plan des équipements collectifs développera les principes énoncés dans le PDL en définissant notamment des

concepts d'organisation des espaces publics, de la mobilité et des infrastructures, ainsi qu'une estimation sommaire des coûts.



Chantier de la halte RER de Prilly-Malley, juin 2010 [SDOL/Sebastiano Marras]

#### Secteur Arc-en-Ciel – Plan directeur localisé intercommunal (2006-2010)



Le secteur Arc-en-Ciel avec le boulevard qui prendra le même nom [Franziska Werren]

Suite à l'enquête publique lancée en juin 2009, le plan directeur localisé (PDL) intercommunal du secteur Arc-en-Ciel a été adopté par les Conseils communaux de Crissier et de Bussigny fin 2009 et ratifié par le Conseil d'Etat au printemps 2010. Il fait désormais office de référence première pour tous les plans à venir dans le secteur.

Les nouvelles lignes de bus 17 (Lausanne/Georgette – Villars-Ste-Croix/Croix-du-Péage) et 36 (Gare de Renens – Crissier/Closalet) ont été mises en service en décembre 2009.

Les avant-projets de deux nouveaux franchissements pour les piétons et les vélos ont par ailleurs été finalisés et déposés à la Confédération. Ils concernent un passage sous-voies entre Crissier et Ecublens et un



cheminement nouveau dans le secteur de la jonction autoroutière de Crissier.

Secteur Pont-Bleu – Terminus – Plan partiel d'affectation intercommunal (2010 - )

L'élaboration d'un ou plusieurs plans partiels d'affectation (PPA) intercommunaux sur le secteur du Pont-Bleu – Terminus vise la restructuration de ce quartier situé à deux pas de la gare de Renens.

Des études tests sont prévues pour élaborer des variantes de projets d'aménagement. Cette démarche dynamique permet d'analyser le potentiel du site urbain. Des ateliers interactifs au cours desquels les mandataires confronteront leurs idées verront la participation d'experts, d'élus et de la population. La synthèse de ce travail prendra la forme d'un master-plan.

Depuis le début de l'année 2010, les partenaires du projet ont défini le cahier des charges et ont mandaté quatre bureaux d'architectes-urbanistes pour la réalisation de ces études. L'intégration du futur tramway au sud du périmètre et la création d'un franchissement pour la mobilité douce au-dessus des voies ferrées constituent les défis majeurs auxquels ces études devront apporter des réponses. Les études tests ont démarré à l'automne 2010 et se poursuivront jusqu'au printemps 2011.

**Chantier 3: route de Cossonay – RC 251**

La RC 251 forme un des 5 tronçons de bus du projet de réseau d'axes forts (réseau-t). Un avant-projet qui place un bus à haut niveau de service au centre de la route entre Crissier et Prilly a été remis à la Confédération fin 2009.

**Chantier 4: zones d'activités: St-Sulpice – Ecublens**

Plan directeur localisé Vallaire-Venoge (2010 - )

Le chantier 4 couvre des terrains jusqu'alors affectés à la zone industrielle sur les communes de St-Sulpice et d'Ecublens. Ensemble ils forment un secteur d'intérêt cantonal couvrant quelque 47 hectares. Publiée en 2006, l'étude générale du chantier 4 fournit des lignes directrices pour densifier et restructurer ce

secteur et pour en augmenter l'attractivité par une mixité d'affectations et l'attention portée au paysage et à l'architecture.

L'élaboration d'un plan directeur localisé (PDL) intercommunal a été lancée avec la participation de la commune de St-Sulpice et du canton. L'enjeu est d'approfondir et de compléter l'étude publiée en 2006 afin de donner à ces résultats une forme légale pouvant servir de base à la création de plans partiels d'affectation (PPA) ou de plans de quartier. À ce stade, il s'agit de définir des sous-secteurs pour des PPA en précisant leurs vocations et leurs densités, de développer le concept paysager et des espaces publics, d'introduire les données issues des dernières études du PALM et du SDOL, d'adapter aux spécificités du secteur le PPA modèle créé pour le chantier 2 et de mener une analyse foncière et financière.



*Le secteur de Vallaire et ses terrains à bâtir entre zone industrielle et parc paysager*

**Chantier 5: espaces publics et mobilité douce**

La concrétisation des objectifs fixés dans le rapport d'étude du chantier 5 du SDOL s'effectue d'une part par des réalisations concrètes des communes (avenue des Alpes à Crissier, par exemple) et d'autre part dans le cadre du PALM, au travers des études suivantes auxquelles le SDOL participe: sécurisation des cyclistes aux carrefours, création de nouvelles traversées piétonnes, ainsi que signalétique et jalonnement d'itinéraires pour la mobilité douce. Également accompagnées par le SDOL, les études sur les nouveaux franchissements pour la mobilité douce sont menées principalement par les communes.

### Balades dans l'Ouest lausannois

Suite au succès rencontré par l'édition de cartes de balades en 2007, le bureau du SDOL a publié une nouvelle paire de cartes au printemps 2009. La balade n° 3, "Du vert au bleu", mène de Prilly à St-Sulpice en traversant six communes de l'Ouest lausannois. La balade n° 4, "Entre ville et campagne", mène de Crissier à Bussigny en passant par Villars-Sainte-Croix. Elles sont distribuées dans les communes, dans les gares de Lausanne et Renens, auprès des TI, d'Infos Cité et des offices du tourisme à Lausanne. Des balades guidées ont été organisées au printemps et à l'automne 2009. Plus de 200 habitants et visiteurs de l'Ouest lausannois y ont participé.

Le bureau du SDOL organise ou participe également à des promenades commentées à pied ou à vélo qui permettent au public de découvrir les développements envisagés dans l'Ouest lausannois. Début juillet 2010, il a ainsi accompagné les "Baladeurs" de la gare de Renens à Malley, en passant par Crissier.



Visite de Malley à vélo dans le cadre de la série les baladeurs [Macaron/Joël Christin]

### **Chantier 6**

#### Transports publics (TP) – Réseau 2010

Deux nouvelles lignes de bus (ligne 17 Georgette – Croix-du-Péage et ligne 36 Renens-Gare – Clovalet) ont été mises en service en décembre 2009. Les lignes 30, 32 et 33 ont été renforcées en heures creuses. La mise en service de nouvelles lignes TI en 2012 constituera une nouvelle étape du développement de l'offre dans l'Ouest lausannois. Les différents projets de lignes de bus ont été développés et préci-

sés afin de pouvoir entreprendre les travaux nécessaires en 2011.

#### Transports individuels motorisés (TIM) – Stationnement (2008 -)

Outil nécessaire pour une stratégie de mobilité cohérente, une politique intercommunale coordonnée en matière de stationnement a été mise à l'étude depuis 2008. Cette étude réunit les représentants politiques et techniques des communes du SDOL et de l'État, ainsi que la police de l'Ouest lausannois (PoOuest) afin de définir des objectifs communs et d'envisager des mesures à mettre en place progressivement. La première concrétisation de cette étude est la mise en place d'une plate-forme d'échange politique sur le stationnement réunissant PoOuest et la présidente du Gropil; coordination, échange d'expérience et priorisation des actions à mener constituent ses principales missions. La création d'un outil commun pour un inventaire de l'offre de stationnement public dans l'Ouest lausannois constituera une seconde étape.

(Source: SDOL)

◆◆◆◆

### **Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)**



Le schéma directeur de l'Ouest lausannois entretient un lien étroit avec le projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM. Il participe à son comité de pilotage et aux divers groupes de suivi technique. Les conclusions des études du SDOL sont intégrées dans le projet d'agglomération.

En 2008, la Confédération a évalué favorablement le PALM parmi les 30 projets déposés en 2007. Afin de concrétiser le projet, le calendrier fédéral prévoyait en 2009 de faire avancer les dossiers techniques des mesures du PALM, dont celles du SDOL parmi lesquelles il est possible de citer le tramway entre Renens et Lau-

sanne-Flon, le réseau des bus/trolleybus, les infrastructures pour la mobilité douce (passerelles, passages sous-voies CFF) et les requalifications routières. Le 23 décembre 2009, le bureau du PALM a transmis les études disponibles au stade d'avant-projet à l'office fédéral du développement territorial (ARE). Pour le PALM, le taux de contribution de la Confédération devrait atteindre 40 %, soit un des plus hauts taux envisagés.

Parallèlement à la mise en œuvre du PALM élaboré en 2007, un processus de révision du projet d'agglomération a été engagé en 2010. Cette révision vise à répondre aux exigences fédérales et elle se calquera sur le calendrier de la Confédération dont la politique des agglomérations est basée sur un cycle de quatre ans. Le cahier des charges pour la révision et la rédaction du PALM de deuxième génération a été défini par les partenaires du PALM dont fait partie le SDOL.

Le site internet de l'agglomération ([www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)) propose une vue d'ensemble du projet.

### **Le réseau-t sera constitué des lignes d'un tram et de bus à haut niveau de service**

L'agglomération a choisi de créer un grand réseau de transports publics qui reliera, à l'horizon 2017, les communes de l'Ouest lausannois aux communes de l'Est. Ce réseau s'appellera "réseau-t". La lettre "t" choisie renvoie à une qualité de service plutôt qu'à une technologie. Les lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) auront toutes l'appellation "t" suivie d'un numéro. La ligne de tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon prend le nom "t1".

### **Étapes et avant-projet**

Les étapes de la réalisation du "réseau-t" prévoient la mise en service du tramway t1 entre Renens-Gare et Lausanne-Flon et de cinq tronçons de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) dans l'est et l'ouest de l'agglomération et en ville de Lausanne.

Le dépôt du dossier d'avant-projet auprès de la Confédération a eu lieu en décembre 2009. La demande de concession

a été déposée en mars 2010 et la consultation publique ouverte du 18 mai au 17 juin 2010.

### **Attributions**

Des appels d'offres ouverts ont eu lieu durant le premier semestre 2010 pour l'attribution des mandats nécessaires à la poursuite des études. Un groupe de concertation suit l'avancement du projet et la prochaine enquête publique aura lieu en 2012. Le début des travaux est prévu pour 2014 et la mise en service du tramway en 2017, suivi progressivement des BHNS.

Sur le plan politique, le Conseil communal de Pully a voté, en mai 2010, les crédits pour les études de compétence communale. Après la votation des Chambres fédérales, en septembre 2010, sur un crédit de 165 millions de francs pour le PALM, 1<sup>ère</sup> étape le Grand Conseil votera au printemps 2011, ainsi que les Conseils communaux de Crissier, Lausanne, Lutry, Paudex, Prilly et Renens.

### **Information sur le projet**

Pour donner une vue d'ensemble du projet et de ses articulations, les pages internet du "réseau-t" ([www.lausanne-morges.ch/axes-forts](http://www.lausanne-morges.ch/axes-forts)) ont été créées. Une brochure a également été conçue pour être publiée fin septembre 2010.



Vue de synthèse du tram sur la place nord de la gare à Renens [AFTPU, GEA]

(Source: SDOL)



## Commission de coordination Ouest lausannois – Hautes Ecoles COH

(Communes de Chavannes-près-Renens,  
Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice  
+ UNIL et EPFL)

*Délégation d'Ecublens: MM. Pierre Kaelin,  
Syndic et François Massy, Conseiller municipal.*

Présidence 2010: M. André Gorgerat, Syndic, Chavannes-près-Renens.

La Commission a tenu une séance.

Ses activités se sont déroulées dans les domaines principaux suivants:

### Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

#### EPFL

- Le Rolex Learning Center attire beaucoup de monde et, par cette nouvelle construction, le sud du campus s'est complètement métamorphosé.
- La commune d'Ecublens et l'EPFL sont dans l'attente de la décision de la synthèse CAMAC, afin de délivrer le permis de construire relatif au centre de conférences et congrès, ainsi qu'aux logements pour étudiants, surfaces commerciales et aménagement de 306 places de parc, au lieu-dit "Blévallaires".



Vue aérienne du campus EPFL 2010 [Alain Herzog]

#### UNIL

- L'UNIL a dépassé le cap des 12'000 étudiants et M. D. Arlettaz a été désigné recteur pour la période 2011-2016.
- Le 12 novembre 2010 a marqué les 40 ans de l'inauguration du premier bâtiment de l'Université de Lausanne sur le campus de Dorigny. A cette occasion, plusieurs manifestations ont été organisées, afin de rendre hommage aux prédécesseurs, responsables politiques et académiques qui ont développé un projet de campus si visionnaire qu'il permet à l'Université de se projeter en permanence dans son avenir.

Un nouveau nom a été attribué à la seule des trois stations du M1 desservant l'Université qui ne porte pas encore la marque institutionnelle: UNIL-Mouline.

#### Commune de Chavannes-près-Renens

- Dans le cadre du chantier 1 / Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière, secteur "En Dorigny", les membres du jury se sont réunis les 2 et 4 novembre 2010 pour l'évaluation des projets de concours. Le premier prix a été attribué à l'architecte R. Rast, à Berne, pour son projet "Vue et vision".

#### Commune d'Ecublens

- Le chantier pour la construction du bâtiment socioculturel, situé dans la plaine du Croset, a commencé.
- Dans le cadre du chantier 4 – Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – le mandat d'étude a été donné au bureau Urbaplan qui rendra son rapport dans le courant 2011.

#### Commune de Lausanne

- Les jardins familiaux sont ouverts et fonctionnent bien – le programme "Métamorphose" suit son cours – l'étude technique et le développement du projet de transformation de la STEP de Vidy évoluent.

#### Commune de Saint-Sulpice

- Informations sur les différents projets en cours: PAC de Castolin, début de construction des 100 logements – le Tribunal

fédéral a entériné les décisions de classement cantonale et communale – les propriétaires des cabanons ont pu enfin acquérir le lopin de terre qui leur permet d'accéder légalement à leur maisonnette.

**Examen de dossiers particuliers  
par le groupe technique**

- EPFL – Dépôt et abri pour containers.
- EPFL – Quartier de l'innovation – Diverses modifications à apporter à certaines constructions en cours qui nécessitent des changements dans le permis de construire, par rapport au projet initialement prévu dans les bâtiments H et I de la première étape, ainsi que dans le bâtiment J de la deuxième étape.
- UNIL – Abri pour containers.
- UNIL – Bâtiment Géopolis – Projet de modification de l'enveloppe du bâtiment, qui se résume par la suppression de la double peau. La nouvelle façade prévue sera construite de façon classique.

Le sous-sol du bâtiment, outre des changements internes de locaux et circulations, a été étendu hors de l'emprise du bâtiment à l'est, extension entièrement souterraine.

- UNIL – Passage dénivelé sous le TSOL et la route de la Sorge, pour les piétons et les services de l'UNIL.

